

1 Définition

On appelle modules au sens de cette norme des éléments de réseaux-modèles qui sont transportables, ont des dimensions déterminées avec abouts aménagés en interface de jonction et se prêtent à des combinaisons variées pour la réalisation de réseaux fonctionnels.

2 Caractéristiques à validité générale.

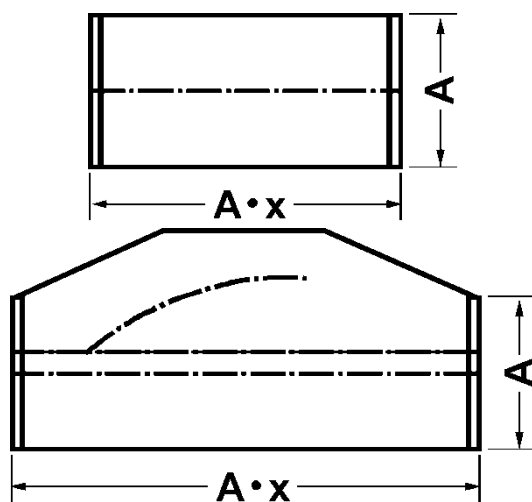
- 2.1 Il faut que le module soit constitué d'un caisson indéformable.
- 2.2 Les interfaces peuvent avoir comme contour supérieur, soit une arête horizontale, soit la coupe transversale d'un relief. Etant admis que le site représenté s'offre à l'observation d'un seul côté, ce côté du module est désigné "SUD" ou "AVANT", l'autre côté étant désigné "NORD" ou "ARRIERE".
- 2.3 Les interfaces sont percées de deux ou trois trous permettant de solidariser deux modules contigus par boulons et écrous à oreilles ou par chevilles ainsi que d'ouvertures appropriées au passage de serre-joints. Une autre ouverture donne passage au câblage.
- 2.4 La hauteur au sol mesurée au passage des modules est déterminée par le plan de roulement (PR) du rail. Une hauteur comprise entre 100 et 130 cm est conseillée.
- 2.5 Le piétement des modules est à réaliser sous forme amovible ou escamotable avec possibilité de réglage permettant de compenser des dénivellations du sol de ± 2.5 cm.
- 2.6 Le dessous des caissons de module doit être plat de manière à pouvoir reposer sur des tables.

3 Dimension et formes des modules.

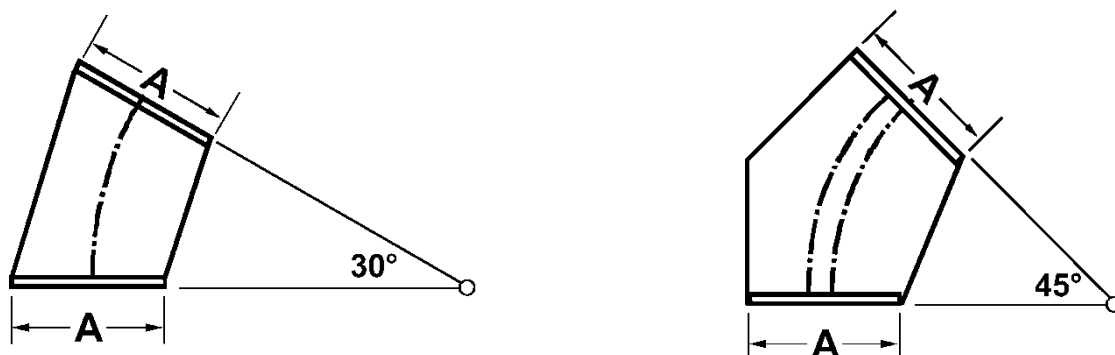
- 3.1 La largeur d'un module est définie par celle, normalisée, des interfaces. La longueur du module est un multiple de la largeur ; elle est en règle générale adaptée aux moyens de transport dont on dispose.
- 3.2 On distingue : des modules de ligne (droits ou courbes), des modules-gares et des modules de transition et 'embranchement.
Les modules-gares peuvent avoir des dimensions dérogatoires, mais l'interface de jonction avec un module de ligne doit respecter la norme.
Sur les exemples représentés ci-dessous les interfaces normalisées (A) sont figurées en trait double.

4 Réalisation des modules.

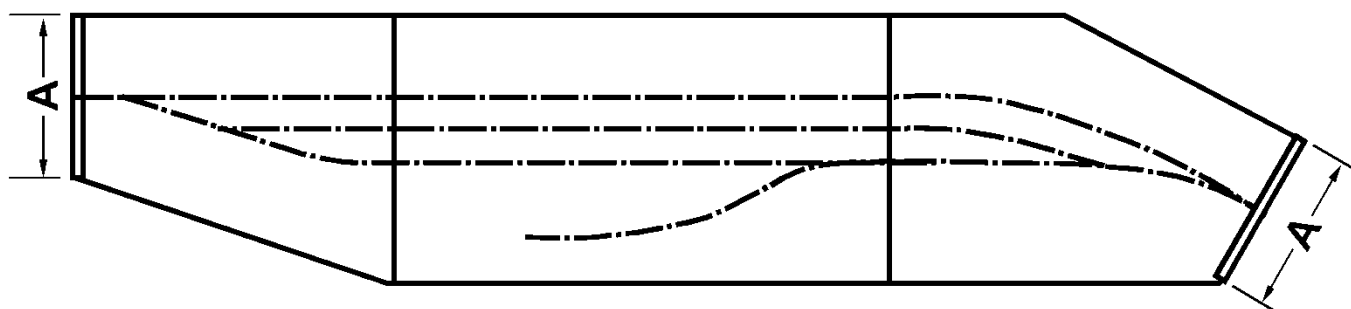
Les NEM 910 à 999 contiennent pour les diverses échelles des descriptions des systèmes modulaires pratiqués avec le détail des données se rapportant à la configuration des modules, à la réalisation des interfaces, ainsi qu'à l'équipement électrique. Le numéro de chaque NEM est suivi de la lettre de nationalité du pays où s'est développée la technique modulaire concernée.



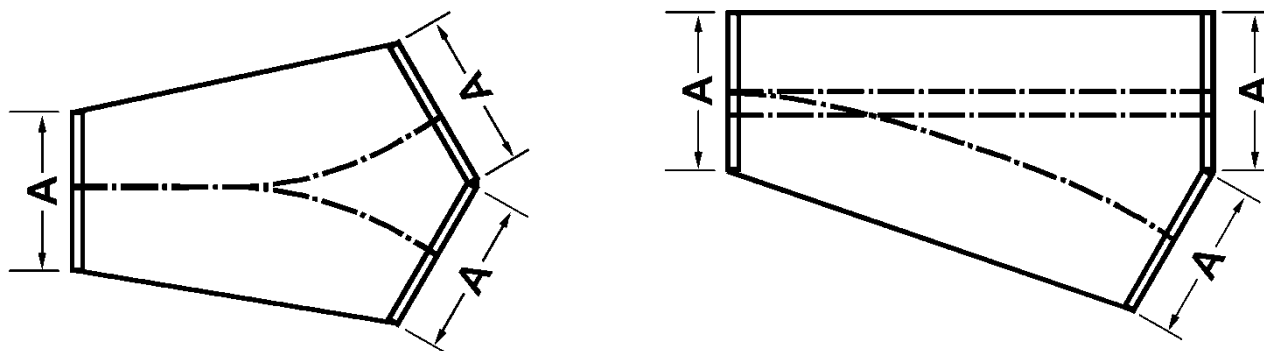
Modules de ligne (droits)



Modules de ligne (courbes)



Module de gare et de transition



Modules d'embranchement